CDA MEUSE

Réunion du bureau, le 13/02/2024

Président CDA	HOFFMANN Christian (Désignateur)
Secrétaire CDA	BOESCH Frédéric
Membres présents	DESCHAMPS Bernard (Vice-président CDA), HUTIN Stéphane (Représentant des arbitres au CD du DMF), WITTMANN Aurélien
Membre excusé	FAY Daniel (Président du DMF)

Ouverture de séance :

HOFFMANN Christian remercie les membres présents et énumère l'ordre du jour :

1- Courriers et informations diverses

2- Étude de dossiers disciplinaires

3- Questions et clôture

- - - - - - - - - - - - - - -

1- Courriers et informations diverses

- Une FIA a été réalisée les 9-10 et 11 février 2024, sur les installations du District Meusien de Football (DMF). L'effectif était de 7 candidats dont 3 féminines. Ils sont tous reçus et débuteront leur tutorat, en qualité de stagiaires, ces prochains jours.

- La CDA regrette, toujours, le peu de participants aux séances du jeudi soir mises en place par la LGEF, les arbitres ligue étant majoritaires. L'animateur a mis en place un planning en ligne transmis aux arbitres afin de signaler, de façon hebdomadaire, leur présence ou leur absence. La CDA invite tous les arbitres n'ayant jamais rempli ce tableau à se mettre en conformité.

- La CDA rappelle aux arbitres qu'il est nécessaire que ces derniers aient une parfaite connaissance du règlement intérieur notamment vis à vis du barème des sanctions en cas d'éventuels manquements.

La CDA énumère les manquements les plus sanctionnés en commission ces dernières années : Mauvaise rédaction de la feuille de match, du résultat… // Absence totale ou partielle non motivée à un match ou retard à une rencontre // Arbitrer sans autorisation une rencontre officielle ou non // Non envoi de rapport sur le document officiel, dans les 48 heures aux Commissions de Discipline ou au Représentant des arbitres // Mauvaise volonté à se conformer aux devoirs de la fonction et indisponibilités tardives et répétées sans motif valable reconnu par la CDA. Par indisponibilité tardive, il faut comprendre 10 jours avant la rencontre // Absence non excusée à une convocation émanant de la Commission d'arbitrage ou une Commission de discipline, juridique ou d'appel // Négliger d'inscrire sur la feuille de match un avertissement ou une exclusion, refus d'enregistrer une réserve pour faute

technique // Transformer une exclusion en avertissement // Réflexion, attitude ou propos inconvenant envers un membre de Commission ou un arbitre en/hors fonction officielle // et cetera...

- La CDA rappelle également que le Règlement Intérieur et ses annexes sont consultables sur le site du DMF, tout comme une multitude de documents utiles (règlements compétitions, indemnités, observations, dossier médical, UNAF, livre lois du jeu, rapport disciplinaire, futsal, carton blanc, modification lois du jeu, FMI...)

2- Étude de dossiers disciplinaires

Trois dossiers impliquant deux arbitres sont étudiés. Les arbitres sanctionnés ainsi que leur club respectif seront informés des décisions prises par la CDA par courriel sur leur adresse @lgef.fr. De plus, l'intégralité du présent PV (non anonymisé) sera transmis sur Footclub.

3- Questions et clôture

- Un « tour de table » est effectué. Aucune remarque n'est apportée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian HOFFMANN souhaite à l'ensemble des membres une bonne journée.

Le Secrétaire de séance :
Frédéric BOESCH

Le Président de séance :
Christian HOFFMANN